ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Paris Nice

Question écrite n° 77234

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'avenir des trains Lunéa Paris-Nice et Nice-Paris en placement couché. La crainte d'une suppression totale du train de nuit en couchettes dans le sens Nice-Paris croît de jour en jour. L'absence d'un train de nuit couchettes entre la cinquième ville de France et la capitale serait tout bonnement incompréhensible. En outre, il est piquant de constater qu'une place en couchette, quand elle est proposée, est quasiment trois fois plus chère qu'une place assise en *idnight*. Cela mérite également des explications sur le plan tarifaire. Aussi aimerait-elle qu'il la rassure quant à la pérennité de ce train de nuit en couchettes, au meilleur tarif et dans les meilleures conditions de sécurité.

Texte de la réponse

Ainsi que l'a rappelé le Président de la République à Morée, le 9 février 2010, en clôture des assises des territoires ruraux, une démarche est actuellement conduite afin de mettre au point le dispositif de conventionnement le mieux à même de garantir l'avenir des relations assurées par les trains d'équilibre du territoire. Cet objectif a été réaffirmé lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010. Les orientations du Gouvernement visent, comme il s'y est engagé, au maintien de l'ensemble des lignes Corail Intercités ainsi que de leurs dessertes. C'est également le cas pour les services Téoz et Lunéa. Le train Lunéa Paris-Nice s'inscrit pleinement dans le champ de ce projet de conventionnement, ce qui permet de garantir sa pérennité. L'arrivée du train iDNIGHT n'implique pas une remise en cause du train Lunéa, mais constitue une offre complémentaire au train Lunéa. Le client peut choisir entre l'une ou l'autre des deux offres, selon ses propres critères. Le train iDNIGHT constitue une offre expérimentale, conçue pour développer l'usage du train auprès de la cible des 18-35 ans, avec un concept orienté sur l'occupation du temps de voyage et des prix attractifs pour compenser un moindre confort (utilisation de matériel TGV classique, sans couchette ni siège inclinable). Le service Lunéa est pensé pour que les voyageurs puissent dormir jusqu'à leur arrivée et disposent de couchettes ou de sièges inclinables. Le trajet se déroule pendant le temps de sommeil de la clientèle, avec peu ou pas d'arrêts intermédiaires entre minuit et 5 h 30. Le train Lunea ne s'arrête pas avant l'arrivée à Toulon, alors que l'iDNIGHT dessert Dijon, Lyon, Avignon et Marseille. Des mesures de sécurité et de confort spécifiques sont mises en oeuvre dans les trains Lunéa, avec notamment le verrouillage possible des compartiments couchettes, les compartiments réservables pour les femmes seules ou pour les familles, la climatisation réglable pour chaque compartiment, les entretiens réguliers au cours du voyage des cabinets de toilette et des toilettes, la disponibilité du personnel de bord tout au long du voyage. Le prix d'appel des deux offres est comparable, puisque un billet pour un siège inclinable est accessible à partir de 17 EUR sur Internet pour Lunéa, contre 15 EUR pour iDNIGHT. La différence de prix entre les deux offres varie selon la date d'achat. Par ailleurs, les clients qui disposent d'une réduction spécifique telle qu'une carte Senior peuvent bénéficier de leur réduction sur Lunéa. Ils pourront également bénéficier d'une réduction de 3 EUR sur un prix de billet Loisir, si l'achat de leur billet Lunéa est réalisé sur Internet.

Données clés

Auteur : Mme Muriel Marland-Militello
Circonscription : Alpes-Maritimes (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 77234
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4445
Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12096